

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 15**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**

| <i>N°</i> | <i>DOSSIERS EN EXERGUE</i>                                                                                                                                                                                                                              | <i>RAPPORTEURS et VOTES</i>                                                                                                                                                 |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  | <b>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b><br><b>Achat - Commande publique</b><br><br>Commande publique - Spaser 2024-2026 (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) - Bilan d'étape 2024-2025 - DEL-2026-228 | <b>Anthony LUSSON,</b><br><b>Vice-président</b><br><br><b>Le conseil donne acte</b>                                                                                         |
| <i>N°</i> | <i>DOSSIERS</i>                                                                                                                                                                                                                                         | <i>RAPPORTEURS et VOTES</i>                                                                                                                                                 |
| <b>2</b>  | <b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b><br><b>Déchets</b><br><br>Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre - Avenant n°1 au contrat de concession de service public - DEL-2026-229                                                                        | <b>Philippe BOLO,</b><br><b>Vice-président</b><br><br><b>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</b><br><br>N'a pas pris part au vote :<br>M. Maxence HENRY. |
| <b>3</b>  | Déchèteries de Corné (Loire-Authion) et du Sauloup (Saint-Léger-de-Linières) - Prestation d'accueil, conseil et exploitation - Autorisation de signature du marché - DEL-2026-230<br><br><b>Mobilités - Déplacements</b>                                | <b>Le conseil adopte à l'unanimité</b>                                                                                                                                      |
| <b>4</b>  | Stratégie des déplacements - Stationnement - Rapport d'activité du délégataire pour l'année 2025 - DEL-2026-231                                                                                                                                         | <b>Benoît COCHET,</b><br><b>Vice-président</b><br><br><b>Le conseil donne acte</b>                                                                                          |
| <b>5</b>  | Stratégie des déplacements - Autopartage - Rapport d'activité du délégataire pour l'année 2025 - DEL-2026-232                                                                                                                                           | <b>Le conseil donne acte</b>                                                                                                                                                |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b><br><b>Urbanisme et aménagement urbain</b>                                                                                                                                                                                       | <b>Jeanne BEHRE-ROBINSON,</b><br><b>Vice-présidente</b>                                                                                                                                                                                          |
| 6  | Angers cœur de Maine - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge faubourg actif - Approbation des modalités de participation et de mise à disposition du public par voie électronique du dossier de projet d'aménagement - DEL-2026-233                      | <b>Le conseil adopte à l'unanimité</b>                                                                                                                                                                                                           |
| 7  | Angers Cœur de Maine - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge Faubourg Actif – Demande d'ouverture conjointe d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire. - DEL-2026-234                                                                                 | <b>Le conseil adopte à l'unanimité</b>                                                                                                                                                                                                           |
|    | <b>Parcs, jardins et paysages</b>                                                                                                                                                                                                                                | <b>Véronique MAILLET,</b><br><b>Vice-présidente</b>                                                                                                                                                                                              |
| 8  | Création de tarifs parcs communautaires et voies vertes - approbation - DEL-2026-235                                                                                                                                                                             | <b>Le conseil adopte à l'unanimité</b>                                                                                                                                                                                                           |
|    | <b>Voirie et espaces publics</b>                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Patrice MANGEARD,</b><br><b>Vice-président</b>                                                                                                                                                                                                |
| 9  | Apaisement du centre-ville d'Angers rue Parcheminerie et ses abords - Marché de travaux voirie et d'apaisement - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché - DEL-2026-236                                                              | <b>Le conseil adopte à l'unanimité</b>                                                                                                                                                                                                           |
| 10 | Effacements des réseaux de distribution d'électricité basse tension et d'éclairage public - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Convention particulière - Appel de fonds de concours auprès de la commune d'Angers. - DEL-2026-237 | <b>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</b><br><br>N'ont pas pris part au vote :<br>M. Sébastien BODUSSEAU,<br>M. Laurent DAMOUR,<br>M. Jérémy GIRAULT,<br>Mme Alice OGER, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES,<br>M. Laurent SAVREUX. |
| 11 | Éclairage public - Opérations de normalisation et d'aménagement - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Approbation des conventions particulières - DEL-2026-238                                                                     | <b>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</b><br><br>N'ont pas pris part au vote :<br>M. Sébastien BODUSSEAU,<br>M. Laurent DAMOUR,<br>M. Jérémy GIRAULT,<br>Mme Alice OGER, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES,<br>M. Laurent SAVREUX. |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12                                                 | Commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants - Révision de l'indemnisation de la présidence - DEL-2026-239                                                                                                                                                                                                                                                  | <p><b>Christophe BÉCHU,</b><br/><b>Président</b></p> <p><b>Le conseil adopte à l'unanimité</b></p>                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Finances</b>                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 13                                                 | Angers - Deux-Croix - Banchais - Logi Ouest - Acquisition en vefa de 24 logements locatifs intermédiaires - Résidence "Les Sonates" rue Guillaume Lekeu - Garantie d'emprunt - DEL-2026-240                                                                                                                                                                                      | <p><b>Anthony LUSSON, Vice-président</b></p> <p><b>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</b></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote :</i><br/>Mme Roselyne BIENVENU,<br/>M. Marc PIERROT,<br/>Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Fabien VETEAU.</p>                                                                 |
| 14                                                 | Rives-du-Loir-en-Anjou - Alter public - Financement de l'opération d'aménagement - Villevêque - "ZAC de l'Aurore" - Garantie d'emprunt - DEL-2026-241                                                                                                                                                                                                                            | <p><b>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</b></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote :</i><br/>M. Jean-Paul PAVILLON,<br/>Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD.</p> |
| 15                                                 | Dispositif "carte achat" - Contractualisation par la centrale d'achats d'Angers Loire Métropole - DEL-2026-242                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p><b>Le conseil adopte à l'unanimité</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Achat - Commande publique</b>                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 16                                                 | Fourniture de matériaux de construction - Centrale d'achat d'Angers Loire Métropole - Autorisation de signature du contrat - DEL-2026-243                                                                                                                                                                                                                                        | <p><b>Anthony LUSSON, Vice-président</b></p> <p><b>Le conseil adopte à l'unanimité</b></p>                                                                                                                                                                                                                                       |
| 17                                                 | Diagnostics structurels de voirie, de contrôles extérieurs des terrassements et structures de voirie, de repérage, de prélèvements et de diagnostic pour la recherche d'amiante et de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les ouvrages de génie civil, les infrastructures de transport et réseaux divers - Autorisation de signature des contrats - DEL-2026-244 | <p><b>Le conseil adopte à l'unanimité</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|    |                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18 | <p>Acquisition de deux châssis cabine voie étroite de 19T équipés d'une benne à ordures ménagères - Autorisation de signature du contrat - DEL-2026-245</p> <p><b>Direction générale</b></p> | <p><b><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></b></p> <p><b><i>Anthony LUSSON,<br/>Vice-président</i></b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 19 | <p>Programme Feder ITI 2021/2027 - Organisme intermédiaire - Plan d'actions actualisé - Avenant n°1 - DEL-2026-246</p>                                                                       | <p><b><i>Le conseil adopte à l'unanimité</i></b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 20 | <p>Augmentation de la participation financière de la SAEML Alter cités dans la SAS Angers Commerces et Centralités - DEL-2026-247</p>                                                        | <p><b><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></b></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote :</i><br/> <i>M. Christophe BÉCHU,</i><br/> <i>Mme Roselyne BIENVENU,</i><br/> <i>M. Roch BRANCOUR,</i><br/> <i>Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA,</i><br/> <i>Mme Anita DAUVILLON,</i><br/> <i>Mme Aurélia PERROTTE,</i><br/> <i>M. Laurent SAVREUX,</i><br/> <i>M. Fabien VETEAU.</i></p>                                                      |
| 21 | <p>Augmentation de la participation financière de la SAEML Alter cités dans la SAS Anjou Commerces et Centralités - DEL-2026-248</p>                                                         | <p><b><i>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</i></b></p> <p><i>N'ont pas pris part au vote :</i><br/> <i>M. Christophe BÉCHU,</i><br/> <i>Mme Roselyne BIENVENU,</i><br/> <i>M. Roch BRANCOUR,</i><br/> <i>Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA,</i><br/> <i>Mme Anita DAUVILLON,</i><br/> <i>Mme Aurélia PERROTTE,</i><br/> <i>M. Laurent SAVREUX,</i><br/> <i>M. Fabien VETEAU.</i></p> <p><b><i>Christophe BÉCHU,<br/>Président</i></b></p> |
| 22 | <p>Collège référent déontologue - Rapport d'activités 2025 - DEL-2026-249</p>                                                                                                                | <p><b><i>Le conseil donne acte</i></b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | <b>Service des Assemblées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Christophe BÉCHU,<br/>Président</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>23</b> | Médiation territoriale - Médiateur d'Angers Loire Métropole - DEL-2026-250                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Le conseil adopte à la majorité</b><br><br><i>Contre : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.</i><br><br><i>Abstentions : 4, M. Jérémy GIRAULT, M. Arnaud HIE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Véronique PINEAU.</i> |
| <b>24</b> | Comité de suivi des dessertes ferroviaires - Désignation de représentants - DEL-2026-251                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés</b><br><br><i>N'ont pas pris part au vote : M. Benoît COCHET, Mme Béatrice STEPHAN.</i><br><br><b>M. le Président</b><br><br><b>Le Conseil donne acte</b><br><br><b>Le Conseil donne acte</b><br><br><b>Le Conseil donne acte</b><br><br><b>Le Conseil adopte à l'unanimité</b><br><br><b>Rejeté</b>                                       |
|           | <b>Liste des décisions de la commission permanente</b><br><br><b>Liste des arrêtés</b><br>Pris en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales<br><br><b>Liste des marchés pris en application de la délégation du conseil au président</b><br><br><b>Procès-verbal - Approbation</b><br>Conseil de communauté du 11 mai 2026<br><br><b>Vœu</b> : intitulé « mettre fin au soutien de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole aux entreprises contribuant au développement des énergies fossiles », proposé par Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE<br><br><b>Question diverse</b> relative au moustique tigre de M. William BENAÏSSA |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Angers, le 15 septembre 2026

Christophe BÉCHU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 1**

**Délibération n° : DEL-2026-228**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE**

**Commande publique - Spaser 2024-2026 (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) - Bilan d'étape 2024-2025**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont adopté le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) pour la période 2024-2026. Ce document stratégique, élaboré de manière collaborative avec l'ensemble des directions, traduit la volonté des deux collectivités de faire de la commande publique un levier majeur des transitions écologiques, sociales et économiques du territoire.

Conformément aux dispositions prévues par le Spaser, un bilan d'étape est présenté deux ans après sa mise en œuvre. Ce bilan porte sur les exercices 2024 et 2025 et rend compte de l'avancement des 19 actions organisées autour des 6 axes stratégiques du schéma :

1. encourager une gestion responsable et raisonnée pour nos moyens généraux ;
2. faire de nos événements l'expression de la responsabilité sociale et environnementale de nos collectivités ;
3. faire de la clause sociale une stratégie d'achats ;
4. imaginer et concevoir des travaux de manière sobre et responsable ;
5. adopter des pratiques responsables avec les opérateurs économiques ;
6. professionnaliser et promouvoir l'achat responsable.

Ces six axes traduisent la volonté de faire de la commande publique un instrument concret au service de la transition écologique, de l'inclusion sociale et du dynamisme économique du territoire angevin, que ce soit dans nos pratiques internes, nos événements, nos chantiers ou nos relations avec les entreprises.

### **Un bilan qui confirme l'engagement des collectivités.**

La majorité des 19 actions a été engagée dès 2024. Le présent bilan d'étape rend compte des résultats obtenus sur les deux premiers exercices et illustre, à travers les indicateurs disponibles, la progression concrète de la démarche sur l'ensemble des axes. A titre d'illustration, voici un exemple de réussite sur chacun des axes du Spaser :

#### **Axe 1 - Encourager une gestion responsable et raisonnée pour nos moyens généraux**

Le partenariat engagé avec la société AfB Group pour prolonger la durée de vie des équipements informatiques a permis, en 2025, de traiter 533 équipements lors de 4 collectes, dont 82 % réemployés et 65 % reconditionnés (347 unités), évitant l'émission de 60 tonnes de CO<sup>2</sup>.

#### **Axe 2 - Faire de nos événements l'expression de la responsabilité sociale et environnementale de nos collectivités**

En 2025, 100 % des marchés événementiels intègrent une clause relative au réemploi et au recyclage, conformément aux exigences des labels auxquels la Ville a souscrit. Cette généralisation marque une étape importante dans la structuration d'une démarche engagée progressivement depuis plusieurs années sur les grands événements de la collectivité, où mobiliers, panneaux et équipements scéniques sont désormais systématiquement réutilisés d'une édition à l'autre.

#### **Axe 3 - Faire de la clause sociale une stratégie d'achats**

Les résultats de cet axe sont particulièrement remarquables. Le taux de marchés comportant une disposition sociale atteint 39 % en 2025, dépassant largement l'objectif de 30 %. En 2025, 257 654 heures d'insertion ont été réalisées sur 163 marchés au bénéfice de 663 personnes, *via* 100 entreprises partenaires et 714 contrats signés.

#### **Axe 4 - Imaginer et concevoir des travaux de manière sobre et responsable**

L'analyse menée en 2024 sur les 73 marchés de travaux a permis d'identifier 27 marchés intégrant des clauses de réemploi ou de retraitement des matériaux. Des exemples concrets jalonnent cette progression dont la médiathèque Toussaint, la piscine Belle-Beille ou encore le stade Marcel Denis. Par ailleurs, 14 chantiers ont intégré des matériaux biosourcés en 2024 (bois, ouate de cellulose, liège, lino), avec en moyenne deux matériaux par chantier.

#### **Axe 5 - Adopter des pratiques responsables avec les opérateurs économiques**

La première édition du forum des achats innovants et responsables en Anjou (Fair), organisée en décembre 2024, a réuni plus de 300 visiteurs et 117 entreprises. Fort de ce succès, une deuxième édition s'est tenue le 11 juin 2026. En parallèle, soucieuse de faciliter l'accès des entreprises, et notamment des PME, à la commande publique, la collectivité a engagé une démarche de simplification de ses documents de marché et ouvert un compte LinkedIn dédié, constituant un point d'entrée unique à destination des opérateurs économiques du territoire.

## **Axe 6 - Professionnaliser et promouvoir l'achat responsable**

En deux ans, 108 agents ont été formés à l'achat responsable à travers des sessions portant notamment sur la rédaction des cahiers des charges mais aussi sur la relation fournisseur à chaque étape de la chaîne de l'achat. Un plan de professionnalisation a par ailleurs été engagé afin de recenser et de structurer l'ensemble des ressources disponibles pour les acheteurs, soit 21 formations et 45 fiches techniques et guides pratiques.

### **Perspectives pour 2026**

Les résultats de ce bilan d'étape confirment la dynamique engagée et la pertinence des actions retenues. À l'approche de la dernière année de mise en œuvre, une actualisation des priorités pour 2026 sera conduite afin de consolider les acquis et d'amplifier les actions les plus impactantes, notamment sur la clause sociale, le réemploi dans les opérations de travaux, la simplification des documents de marché et l'accès des PME et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) à la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS »),

Vu l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « loi climat et résilience »),

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (2024-2026) adopté par le conseil communautaire par délibération du 13 novembre 2023,

Considérant le bilan d'étape 2024-2025 du Spaser présenté par la direction de la commande publique, joint à la présente délibération,

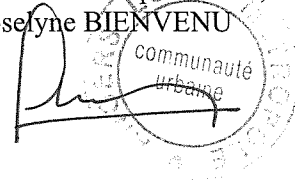
### **DELIBERE**

Prend acte du bilan d'étape 2024-2025 du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et autorise la poursuite de sa mise en œuvre jusqu'à son terme prévu.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



communauté  
urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 2**

**Délibération n° : DEL-2026-229**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS**

**Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre - Avenant n°1 au contrat de concession de service public**

Rapporteur : Philippe BOLO

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.  
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par un contrat de concession de service public signé le 18 décembre 2025, le Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (Sivert), agissant en qualité de coordonnateur du Groupement d'autorités concédantes (GAC) composé du Sivert, d'Angers Loire Métropole, de Tours Métropole Val-de-Loire et de la communauté de communes du Pays Sabolien, a confié à la société Paprec énergies ouest, à laquelle s'est substituée la société Paprec énergies 49, l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse, ainsi que la conception, le financement et la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés.

Postérieurement à la signature du contrat, les parties ont identifié la nécessité d'adapter certaines stipulations contractuelles afin de :

- tenir compte d'une demande formulée par Angers Loire Métropole tendant à réaménager l'évolution tarifaire applicable sur la période précédant la date effective de début de mise en service industrielle (MSI) de la seconde ligne de four ;
- corriger plusieurs erreurs matérielles affectant certaines stipulations financières du contrat.

Ainsi, pour le réaménagement de la trajectoire tarifaire applicable à Angers Loire Métropole, l'article 40.2 du contrat prévoit, pour la période courant entre la date contractuelle de prise d'exploitation et la date effective de début de MSI de la seconde ligne de four, l'application à Angers Loire Métropole d'un tarif progressif atteignant 170 euros HT par tonne en 2030.

Au cours du premier trimestre 2026, Angers Loire Métropole a sollicité un réaménagement de cette trajectoire tarifaire, en faisant valoir qu'elle générerait, sur les premières années d'exécution du contrat, une contrainte budgétaire significative.

Après échanges entre les membres du GAC et le concessionnaire, les parties sont convenues de lisser dans le temps les conditions financières applicables à Angers Loire Métropole.

Le projet d'avenant n°1 prévoit ainsi :

- une diminution du tarif applicable jusqu'à la date effective de début de MSI de la seconde ligne de four ;
- une augmentation corrélative des conditions financières applicables postérieurement à cette date, de manière à retrouver l'équilibre initial.

Ce rééchelonnement constitue une modulation temporelle des flux financiers, sans modification du montant global dû sur la durée du contrat, ni remise en cause de son équilibre économique général.

Concernant les erreurs et incohérences purement matérielles sur les stipulations financières du contrat, relatives au financement des investissements, le projet d'avenant n°1 a vocation à les corriger. Ces adaptations ne modifient pas la nature globale du contrat ni son équilibre économique.

Le contrat ayant été conclu dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes, son avenant doit être approuvé par chacun des membres du groupement, par délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes respectives, conformément à l'article 4.2 de la convention GAC.

La présente délibération a donc vocation à être transposée, sous réserve des adaptations formelles nécessaires, aux autres membres du GAC, et l'entrée en vigueur de cet avenant suppose son approbation par l'ensemble de ses membres, c'est pourquoi il est proposé d'approuver l'avenant n°1 au contrat, et d'autoriser le coordonnateur du groupement d'autorités concédantes à le signer.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 3135-1, R. 3135-7 et R. 3135-8,

Vu la délibération DEL-2024-3 du 22 janvier 2024 relative à la convention portant création d'un groupement d'autorités concédantes (GAC),

Vu la délibération DEL-2024-4 du 22 janvier 2024 relative au principe de la concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et à la conception, au financement et à la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés,

Vu le contrat de concession de service public signé le 18 décembre 2025 relatif à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et à la conception, au financement et à la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés,

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 juillet 2026,

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 août 2026,

### **DELIBERE**

Approuve l'avenant n°1 au contrat de concession de service public, relatif à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et à la conception, au financement et à la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés.

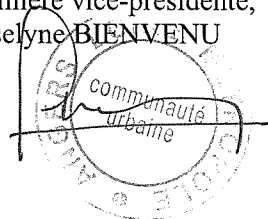
Autorise le coordonnateur du groupement d'autorités concédantes, le président du Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique (Sivert) de l'Anjou, ou son représentant, à signer cet avenant, dont le projet est joint à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés  
N'a pas pris part au vote : M. Maxence HENRY.

|                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 3**

**Délibération n° : DEL-2026-230**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS**

**Déchèteries de Corné (Loire-Authion) et du Sauloup (Saint-Léger-de-Linières) - Prestation d'accueil, conseil et exploitation - Autorisation de signature du marché**

Rapporteur : Philippe BOLO

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, et à ce titre gère en régie l'accueil et l'exploitation de six des huit déchèteries de son territoire, ainsi que la plateforme de dépôt au sol des végétaux et des gravats (l'Ardoiserie à Saint-Barthélemy-d'Anjou).

Pour celles de Corné à Loire-Authion et du Sauloup à Saint-Léger-de-Linières, elle a confié, depuis le 2 janvier 2023, l'accueil, le conseil et l'exploitation à un prestataire. Le marché arrivant à échéance fin mars 2027 il convient de lancer une nouvelle consultation.

La date de démarrage du marché est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2027.

Sa durée initiale courra jusqu'au 31 mars 2029 et il pourra être reconduit, par période d'un an, deux fois, soit une fin maximale du marché, toutes périodes confondues, au 31 mars 2031.

L'estimation financière sur cette durée de deux ans, renouvelable deux fois par période d'un an, s'élève à 2 millions d'euros HT sur quatre ans.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 août 2026

## DELIBERE

Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer et à notifier le marché à l'issue de la consultation, ayant pour objet les prestations d'accueil, conseil et exploitation des déchèteries de Corné et Saint-Léger-de-Linières, ainsi que tout acte se rapportant à la notification, l'exécution et le règlement de ce marché.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "Angers Loire Métropole" and "communauté urbaine".

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****Séance du 14 septembre 2026****Dossier N° 4****Délibération n° : DEL-2026-231****TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS****Stratégie des déplacements - Stationnement - Rapport d'activité du délégataire pour l'année 2025****Rapporteur : Benoît COCHET**

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole a fait le choix de déléguer à la société publique locale (SPL) Alter services l'exploitation des parkings en ouvrage et en enclos.

Pour l'année 2025, était déléguée à Alter services la gestion des parcs de stationnement en enclos et en ouvrage, à travers cinq contrats de délégation de service public :

- deux contrats d'affermage concessif : contrat dit « 9 parcs » (Mitterrand, Leclerc, CHU, Le Quai, Molière, Haras public, Marengo, Bressigny, Saint-Serge Cinémas) et contrat dit « 3 parcs » (Fleur d'eau-Les halles, le Mail et Ralliement) ;
- trois contrats de concession : Saint-Serge Université, Saint-Serge patinoire et parkings Saint-Laud 1 et 2.

En application des dispositions légales, le délégataire produit chaque année un rapport, qui permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Le rapport 2025 est présenté en annexe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 août 2026

Considérant l'avis de la commission des services publics locaux du 7 septembre 2026

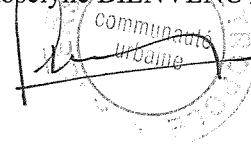
## DELIBERE

Prend acte de la présente présentation du rapport annuel 2025 des contrats de prestations intégrées conclus avec Alter services concernant l'exploitation des parcs de stationnement en enclos et en ouvrage.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 5**

**Délibération n ° : DEL-2026-232**

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS**

**Stratégie des déplacements - Autopartage - Rapport d'activité du délégataire pour l'année 2025**

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHO, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ÉTAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ÉTAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole a fait le choix de déléguer à la société publique locale (SPL) Alter services la gestion du service d'autopartage Citiz, au travers d'un contrat de prestations intégrées.

Conformément aux dispositions légales, le délégataire produit chaque année un rapport, qui permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Le rapport 2025 est présenté en annexe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 24 août 2026

Considérant l'avis de la commission des services publics locaux du 7 septembre 2026

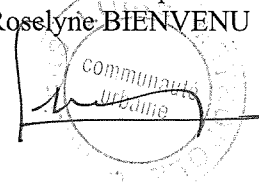
## DELIBERE

Prend acte de la présente présentation du rapport annuel 2025 sur la gestion du service d'autopartage Citiz remis par Alter services.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



## **CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 6**

**Délibération n° : DEL-2026-233**

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN**

**Angers cœur de Maine - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge faubourg actif -  
Approbation des modalités de participation et de mise à disposition du public par voie électronique du  
dossier de projet d'aménagement**

**Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON**

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge Faubourg Actif se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Le renouvellement de ce secteur répond à la volonté de reconstituer la ville sur elle-même pour créer un quartier dense et durable qui prend en compte les caractéristiques actuelles du site.

Par délibération du 8 octobre 2018, le conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a décidé d'engager, en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la phase de concertation préalable relative à l'opération et d'approuver les objectifs poursuivis par le projet.

Par délibération du 8 juillet 2019, le conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a tiré le bilan de la concertation préalable.

Suivant un traité de concession d'aménagement du 10 septembre 2019, la communauté urbaine a confié à Alter public le projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge Faubourg Actif sur la commune d'Angers.

Par délibérations du 10 octobre 2022, le conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a approuvé la création de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif, la réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics de la ZAC.

Une modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif et du programme des équipements publics est nécessaire. Elle a pour objet principal d'entériner des évolutions non substantielles du projet initial tenant :

- à l'augmentation de la surface de plancher (de 105 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à 161 000 m<sup>2</sup>) pour répondre à l'objectif de zéro artificialisation nette et de densification des centres urbains ;
- à la modification du programme des équipements publics, due à la modification du schéma de gestion des eaux pluviales ;
- à la modification de l'enveloppe budgétaire avec une augmentation tant en dépenses qu'en recettes afin de répondre aux objectifs de densification.

Les ajustements présentés ne remettent pas en cause la cohérence globale du projet.

Il est précisé que ces modifications de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif ont nécessité l'actualisation de l'étude d'impact initiale.

Conformément aux articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement, la modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif, comprenant notamment une étude d'impact, a été transmise à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, afin que celle-ci rende son avis, ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.

À compter de la délivrance de l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, le dossier de modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif contenant l'évaluation environnementale doit être mis à disposition du public sur le site internet de la collectivité.

Aussi, préalablement à l'approbation de la modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif et conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, il convient d'organiser la participation du public et la mise à disposition du dossier par voie électronique.

Il est à ce titre proposé de mettre à la disposition du public la modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif en version numérique sur le site internet de la communauté urbaine Angers Loire Métropole ([www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr))

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

- le projet de modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif comprenant notamment l'étude d'impact ;
- les avis émis par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement et les mémoires en réponse audit avis ;
- les avis des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet.

Les dates de la mise à disposition, pour une durée au moins égale à 30 jours, seront précisées ultérieurement.

Quinze jours au moins avant le début de la mise à disposition par voie électronique, le public sera informé par un avis mis en ligne sur le site internet de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, un affichage respectivement au siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, en mairie d'Angers et par voie de presse, et d'un affichage sur site de la date à laquelle le dossier comprenant les éléments précédemment mentionnés sera mis en ligne, la durée pendant laquelle il pourra être consulté, et pendant laquelle le public pourra émettre ses observations et propositions par voie électronique.

Pendant la durée de la participation par voie électronique, les intéressés pourront faire part de leurs observations ou propositions sous forme électronique à l'adresse mail : [amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr](mailto:amenagement.dadt@angersloiremetropole.fr).

À l'issue de la procédure de participation du public et de mise à disposition par voie électronique, un bilan sera présenté au conseil communautaire qui en délibérera préalablement à toute approbation du dossier de modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif et de son programme des équipements publics.

La synthèse de la participation du public sera publiée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ([www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)) pendant une durée minimale de trois mois.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1, L.123-2, L.123-19 et R.123-46-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.311-2,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du conseil de communauté du 8 octobre 2018 précisant les objectifs et modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif,

Vu la délibération du conseil de communauté approuvant la création de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif le 10 octobre 2022,

Vu les délibérations du conseil de communauté approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif et le programme des équipements publics de la ZAC le 8 octobre 2022.

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 août 2026

### **DELIBERE**

Approuve les modalités définies ci-dessus de participation et de mise à disposition du public par voie électronique du dossier qui comprendra notamment : les pièces constitutives du dossier de modification du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif, dont l'étude d'impact actualisée, les avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement et des autorités concernées, les mémoires en réponse à l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation préalable.

Il est ici précisé que l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique fera l'objet, quinze jours au moins avant le début de la mise à disposition par voie électronique, d'un avis mis en ligne sur le site internet de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, d'un affichage respectivement au siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, et en mairie d'Angers, d'un affichage sur site et de publicité par voie de presse conformément aux dispositions du code de l'environnement.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Autorise le président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 7**

**Délibération n° : DEL-2026-234**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN**

**Angers Cœur de Maine - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge Faubourg Actif –  
Demande d'ouverture conjointe d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire.**

**Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON**

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSI (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Serge Faubourg Actif se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Le renouvellement de ce secteur répond à la volonté de reconstituer la ville sur elle-même pour créer un quartier dense et durable qui prend en compte les caractéristiques actuelles du site.

Par délibération du 8 octobre 2018, Angers Loire Métropole a décidé d'engager la phase de concertation préalable relative à l'opération et d'approuver les objectifs poursuivis par le projet. Par délibération du 8 juillet 2019, le conseil de communauté a tiré le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC.

Suivant un traité de concession d'aménagement du 10 septembre 2019, Angers Loire Métropole a confié à Alter public, le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif sur la commune d'Angers.

Par délibération du 13 juin 2022, le conseil de communauté a fixé les modalités de mise à disposition par voie électronique du dossier de création de la ZAC et des avis recueillis. Par délibérations du 10 octobre 2022, le conseil de communauté a approuvé la synthèse de la participation du public et la création de la ZAC. Par délibération du même jour, il a également été approuvé le dossier de réalisation de la ZAC ainsi que son programme des équipements publics.

Aujourd'hui, le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif est amorcé avec la réalisation de certains aménagements publics. Afin de poursuivre l'aménagement du secteur, il s'avère nécessaire de déclarer d'utilité publique le projet de renouvellement urbain de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif.

La poursuite de ce projet d'aménagement nécessite de se rendre propriétaire de trois unités foncières (constituées de sept parcelles cadastrales) appartenant à trois propriétaires privés et occupées pour partie par des activités. Les acquisitions foncières, transferts et éventuelles évictions des occupants feront l'objet de discussions afin de trouver des accords amiables. À défaut d'accord et afin de s'assurer de cette maîtrise foncière, la procédure permet de solliciter du préfet de Maine-et-Loire un arrêté déclarant d'utilité publique ledit projet.

Par délibération du 8 décembre 2025, le conseil de communauté d'Angers Loire Métropole a sollicité du préfet un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) et a demandé l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif. Depuis cette délibération, le projet a fait l'objet de modifications qui ont nécessité l'actualisation du dossier de DUP comme suit : augmentation de la surface de plancher de 150 000 m<sup>2</sup> à 161 000 m<sup>2</sup>, modification de l'estimation sommaire et globale des dépenses, et actualisation de l'étude d'impact.

Sur la base de ce dossier de déclaration d'utilité publique actualisé, il convient de solliciter de nouveau du préfet de Maine-et-Loire de déclarer d'utilité publique ledit projet par un arrêté de DUP.

Le périmètre de la DUP, qui correspond au périmètre de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif, d'une superficie d'environ 21,6 hectares, se trouve délimité comme suit :

- au nord, le boulevard Gaston Ramon ;
- au sud, la rue Edgar Pisani ;
- à l'ouest, le quai Félix Faure ;
- à l'est, le mail des Présidents.

L'opération répond aux enjeux et objectifs poursuivis par la communauté urbaine Angers Loire Métropole suivants :

- inventer une nouvelle forme de quartier d'activités, hybridation entre le tissu urbain du centre-ville et les zones d'activités de périphérie ;
- constituer une vitrine active et attrayante pour le cœur de l'agglomération angevine, en bord de rivière, avec le déploiement progressif d'un site économique respectueux de l'environnement ;
- mieux organiser le développement urbain et architectural de ce pôle d'activités ancien ;
- requalifier l'entrée de ville et d'agglomération que constitue le quartier Saint-Serge Faubourg Actif ;
- faciliter l'enracinement des activités en place en leur proposant un cadre de développement permettant à la collectivité de les accompagner ;
- attirer de nouvelles entreprises pour lesquelles la proximité du centre-ville est une nécessité ;
- proposer un cadre de projets qui facilitera la mise en œuvre des différents projets immobiliers ;

- répondre aux contraintes environnementales de ce site inondable par la mise en œuvre d'un projet résilient, respectueux de l'environnement, et en particulier du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) ;
- accompagner les entreprises et les propriétaires à renforcer l'attractivité du quartier en désartificialisant les zones trop minéralisées et en favorisant un cadre de vie plus végétalisé et agréable.

Le projet, par son parti d'aménagement et sa programmation, permettra de répondre à ces objectifs, en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale (Scot) Loire Angers et le Plui d'Angers Loire Métropole.

L'utilité publique de ce projet urbain se justifie au regard des différents objectifs poursuivis par ce dernier.

Sur le volet foncier, il convient d'acquérir afin de poursuivre le projet de renouvellement urbain, trois unités foncières appartenant à des propriétaires.

Les propriétaires privés concernés par ce projet ayant été identifiés, il est également proposé dans le cadre de la présente demande de DUP, de solliciter l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du conseil de communauté du 8 juillet 2019 tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif,

Vu la délibération du conseil de communauté du 8 juillet 2019 confiant à la société Alter public le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif,

Vu la délibération du conseil de communauté du 10 octobre 2022 approuvant le dossier de création de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif et créant ladite ZAC,

Vu les délibérations du conseil de communauté du 10 octobre 2022 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif et le programme des équipements publics de la ZAC,

Vu le Scot Loire Angers,

Vu le Plui d'Angers Loire Métropole,

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

Vu le dossier d'enquête parcellaire,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 août 2026

Considérant que la déclaration d'utilité publique est nécessaire à la poursuite du projet de renouvellement urbain de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif à Angers,

Considérant que le recours à cette procédure permettra de s'assurer de l'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération,

## DELIBERE

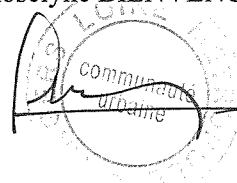
Autorise le président à solliciter du préfet de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de renouvellement urbain de la ZAC Saint-Serge Faubourg Actif et d'une enquête parcellaire, sur la base des dossiers constitués à cet effet, conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin que soit par la suite prononcée la déclaration d'utilité publique correspondante, au profit de la société Alter public en sa qualité de concessionnaire de l'opération.

Autorise le président, ou son représentant, à effectuer toutes les diligences nécessaires au prononcé de la déclaration d'utilité publique.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****Séance du 14 septembre 2026****Dossier N° 8****Délibération n° : DEL-2026-235****AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PARCS, JARDINS ET PAYSAGES****Création de tarifs parcs communautaires et voies vertes - approbation**

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole souhaite accorder à titre exceptionnel une autorisation d'occupation temporaire et révocable des parcs communautaires et voies vertes pour certaines activités limitées, à titre commercial ou non. Sauf dérogation dûment prévue par la loi, cette autorisation donne lieu au paiement d'une redevance (cf. article L. 2125-3 du code général de propriété des personnes publiques).

Il s'agit principalement de petits commerces, saisonniers ou ponctuels, organisés notamment lors d'événements sportifs, culturels ou associatifs, qui proposent notamment la vente de boissons, de viennoiseries et friandises et dont l'offre répond à l'attente des usagers des parcs ou de la voie verte.

A cet effet, il est proposé de créer des tarifs différenciés suivant les sites occupés (cf. annexe).

Par ailleurs, le conseil communautaire a approuvé une convention d'autorisation d'occupation du domaine public afin d'organiser le franchissement de la voie verte entre Angers et Saint-Barthélemy-d'Anjou pour relier la voie privée du projet immobilier de la société Marignan à la rue du Grand Montréjeau à Angers. Cette occupation du domaine public est également soumise à redevance, il est donc nécessaire de créer un tarif spécifique.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération communautaire n°2026-104 du 11 mai 2026,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 août 2026

## DELIBERE

Approuve les tarifs d'occupation des parcs communautaires et de la voie verte mentionnés ci-dessus, applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2026, conformément à l'état annexé à la présente délibération.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU

The block contains a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp features the text "Angers Loire Métropole" around the top and "communauté urbaine" around the bottom.

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 9**

**Délibération n° : DEL-2026-236**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

**Apaisement du centre-ville d'Angers rue Parcheminerie et ses abords - Marché de travaux voirie et d'apaisement - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché**

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole a engagé une opération d'apaisement du bas du centre-ville d'Angers, sur la rue parcheminerie et ses abords. Cette opération se réalise en deux phases :

- phase 1 : travaux de renouvellement des réseaux (eaux usées, eau potable, électricité, gaz), elle a débuté en mai et se poursuivra jusqu'à décembre 2026,
- phase 2 : travaux de voirie et d'apaisement, dont la phase de préparation est envisagée à partir de février 2027, pour une durée prévisionnelle des travaux jusqu'à fin novembre 2027.

La phase 2 de cette opération poursuit les objectifs suivants :

- apaiser le secteur et améliorer le cadre de vie des riverains,
- piétonniser les rues Parcheminerie, Valdemaine, Bodinier et des Aix, le soir et le week-end pour sécuriser les terrasses et les piétons avec mise en place de borne à contrôle d'accès,
- aménager la rue Parcheminerie sans déclivité,
- favoriser et sécuriser les mobilités actives (marche, vélo),
- agrandir et sécuriser le parvis de l'école maternelle de la rue Parcheminerie,
- réduire et réorganiser le stationnement en faveur des mobilités douces.

Afin de réaliser la phase 2 des travaux, Angers Loire Métropole, maître d'ouvrage de l'opération, prévoit le lancement d'une consultation d'un marché de travaux de voirie et réseaux divers, *via* une procédure adaptée ouverte avec mise en concurrence pour un montant estimé à 1 100 000 € HT, soit 1 320 000 € TTC. Ce marché ne comporte pas de lot.

Le périmètre des travaux du marché est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 août 2026

## DELIBERE

Autorise le lancement de la consultation relative au marché de travaux de voirie pour l'apaisement du centre-ville d'Angers, rue Parcheminerie et ses abords.

Autorise le président ou son représentant à signer le marché avec le titulaire à l'issue de la consultation, ainsi que tout acte se rapportant à la notification et à l'exécution du marché, dans le respect de l'enveloppe financière énoncée ci-dessus, assortie d'un taux de tolérance de 5 % maximum.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 10**

**Délibération n° : DEL-2026-237**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

**Effacements des réseaux de distribution d'électricité basse tension et d'éclairage public - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Convention particulière - Appel de fonds de concours auprès de la commune d'Angers.**

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

En lien avec sa compétence Voirie, la communauté urbaine sollicite le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) pour l'effacement des réseaux aériens du réseau de distribution d'électricité basse tension et du réseau d'éclairage public :

- **pour le réseau de distribution d'électricité basse tension**, en tant qu'adhérent au Siéml, le règlement financier du Siéml précise la participation d'Angers Loire Métropole en fonction de plusieurs critères techniques et administratifs ;
- **pour l'éclairage public**, en application de la convention-cadre liée aux interventions d'éclairage public, conclue avec le Siéml et approuvée par délibération du 8 juillet 2024, il convient de conclure une convention particulière pour chaque opération programmée. Cette convention précise le lieu, le montant de l'opération déléguée, les modalités techniques d'intervention et les participations financières des parties.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole a adopté le principe d'appels de fonds de concours auprès des communes concernant les effacements de réseaux de distribution d'électricité basse tension et d'éclairage public. Cette participation des communes est calculée en fonction de leur taille et du reversement ou non de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) au Siéml.

Pour l'éclairage public, des surcoûts pour des demandes spécifiques peuvent être répercutés aux communes ; ainsi en est-il :

- du matériel hors catalogue inclus au marché global de performance relatif au projet de Territoire intelligent (TI) ;
- de l'installation de prises de guirlandes spécifiques ou supplémentaires ;
- des équipements relevant de la compétence communale.

L'annexe à la présente délibération détaille pour la prochaine opération d'effacement des réseaux aériens, Traverse des Banchais à Angers, l'appel de fonds de concours auprès de la commune et la participation financière maximum d'Angers Loire Métropole et du Siéml.

Les coûts étant à ce jour estimatifs, les montants pourront être ajustés, à la baisse ou à la hausse, pour tenir compte des charges réellement exposées. Les ajustements à la hausse pourront, le cas échéant, être réalisés dans la limite de 10 % des montants délibérés. En cas de franchissement de ce seuil, une nouvelle délibération du conseil de communauté devra être adoptée.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la décision DEC-2021-322 de la commission permanente du 6 décembre 2021 relative aux principes de fonctionnement des financements des travaux sur le réseau d'éclairage public et des effacements de réseaux de distribution d'électricité basse tension,

Vu la délibération DEL-2021-242 du conseil de communauté du 13 décembre 2021 précisant les modalités d'organisation de l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales »,

Vu la délibération DEL-2024-173 du conseil de communauté du 8 juillet 2024, approuvant la convention-cadre organisant l'accompagnement, par le Siéml, des interventions d'éclairage public réalisées sur le territoire intercommunal,

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 août 2026

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens et conformément à l'annexe n°1 à la présente délibération, approuve :

- les versements des participations financières au Siéml,
- les participations du Siéml à verser à Angers Loire Métropole à l'issue des travaux,
- l'appel de fonds de concours auprès de la commune d'Angers.

Approuve la convention particulière avec le Siéml, annexée à la présente délibération (annexe n°2), pour l'opération d'effacement des réseaux aériens de distribution d'électricité basse tension et d'éclairage public mentionnée en annexe n°1.

Autorise le président ou son représentant à signer cette convention.

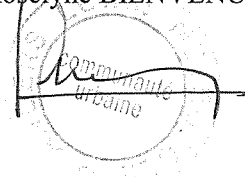
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 11**

**Délibération n° : DEL-2026-238**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

**Éclairage public - Opérations de normalisation et d'aménagement - Participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml - Approbation des conventions particulières**

Rapporteur : Patrice MANGEARD

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

En lien avec sa compétence Voirie, la communauté urbaine sollicite le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) pour réaliser les opérations d'extension sur le réseau d'éclairage public et les opérations de rénovation de l'éclairage public, appelées opérations de normalisation de l'éclairage public.

En application de la convention-cadre liée aux interventions d'éclairage public, conclue avec le Siéml et approuvée par délibération du 8 juillet 2024, il convient de conclure une convention particulière pour chaque opération programmée. Cette convention précise le lieu, le montant de l'opération déléguée, les modalités techniques d'intervention et les participations financières des parties.

L'opération de normalisation à Sarrigné, rue de Bézain, sur le transformateur électrique n° P12, a fait l'objet d'une délibération au conseil de communauté du 8 juin 2026, mais des coûts supplémentaires ont été apportés. Le montant a subi une augmentation liée à la fourniture et à la pose de détecteurs. Il convient donc de redélibérer sur les montants des participations financières et les conditions particulières.

De plus, une nouvelle opération est programmée en 2026. Il s'agit du déplacement d'une armoire existante rue de la Chanterie à Saint-Barthélemy-d'Anjou suite à l'aménagement d'une piste cyclable.

Les coûts étant à ce jour estimatifs, les montants pourront être ajustées, à la baisse ou à la hausse, pour tenir compte des charges réellement exposées. Les ajustements à la hausse pourront, le cas échéant, être réalisés dans la limite de 10 % des montants délibérés. En cas de franchissement de ce seuil, une nouvelle délibération du conseil de communauté devra être adoptée.

L'annexe n°1 à la présente délibération détaille les participations financières d'Angers Loire Métropole et du Siéml pour ces opérations.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la décision DEC-2021-322 de la commission permanente du 6 décembre 2021,

Vu la délibération DEL-2021-242 du conseil de communauté du 13 décembre 2021 précisant les modalités d'organisation de l'exercice des compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales »,

Vu la délibération DEL-2024-173 du conseil de communauté du 8 juillet 2024, approuvant la convention-cadre organisant l'accompagnement, par le Siéml, des interventions d'éclairage public réalisées sur le territoire intercommunal,

Vu la délibération DEL-2026-134 du conseil de communauté du 8 juin 2026 approuvant les participations financières aux opérations d'extension et de normalisation d'éclairage public

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 août 2026

## DELIBERE

Dans le cadre de la réalisation des opérations de normalisation et d'aménagement de l'éclairage public, et conformément à l'annexe n°1 à la présente délibération, approuve :

- les versements des participations financières d'Angers Loire Métropole au Siéml,
- les participations du Siéml à verser à Angers Loire Métropole à l'issue des travaux.

Approuve les conventions particulières conclues avec le Siéml relatives aux opérations de travaux d'éclairage public mentionnées dans l'annexe n°1, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Autorise le président ou son représentant à signer ces conventions.

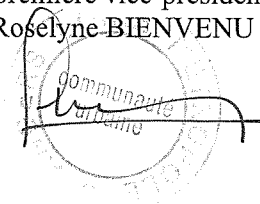
Impute la dépense et affecte la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Sébastien BODUSSEAU, M. Laurent DAMOUR, M. Jérémy GIRAULT, Mme Alice OGER, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Rosélyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 12**

**Délibération n° : DEL-2026-239**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**

**Commission d'indemnisation intercommunale amiable des commerçants - Révision de l'indemnisation de la présidence**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire du 11 mai 2026, la commission intercommunale d'indemnisation amiable des commerces impactés par des travaux publics de voirie a été créée. Cette délibération a notamment fixé le montant de l'indemnisation versée aux magistrats du tribunal administratif de Nantes, qui assurent la présidence de cette commission, conformément aux conditions de rémunération pratiquées lors des précédentes commissions, telles que pour la mission tramway et la Ville d'Angers. Les magistrats peuvent, en effet, se prévaloir d'honoraires au titre de leur prestation intellectuelle.

Après sollicitation du président du tribunal administratif de Nantes, il a été convenu de réviser l'indemnisation des magistrats nommés pour assurer la présidence de la commission amiable. Cette révision se conforme à la note en date du 21 juin 2017 du secrétaire général du Conseil d'État. Cette note détermine le cadre applicable à la rémunération des magistrats intervenant dans les missions d'indemnisation amiable des dommages permanents de travaux public.

Il est proposé de réviser la rémunération des vacations de la présidence de la commission, comme suit :

- séance d'une journée : 300 € brut ;
- séance d'une demi-journée supérieure à 3h : 150 € brut ;
- séance d'une demi-journée inférieure à 3h : 120 € brut.

Les frais de transport des magistrats sont pris en charge par Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération n°2026-107 du conseil communautaire du 11 mai 2026,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 25 août 2026

## DELIBERE

Approuve la révision de l'indemnisation de la présidence de la commission d'indemnisation amiable des commerces impactés par des travaux publics de voirie sur la base des éléments mentionnés ci-dessus, ainsi que le remboursement des frais de déplacement.

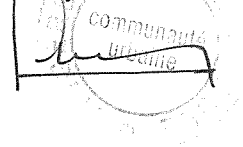
Autorise le président ou son représentant à signer tout document relatif au versement de ces honoraires.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 13**

**Décision n° : DEL-2026-240**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Angers - Deux-Croix - Banchais - Logi Ouest - Acquisition en vefa de 24 logements locatifs intermédiaires - Résidence "Les Sonates" rue Guillaume Lekeu - Garantie d'emprunt**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

La société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA HLM) Logi Ouest envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant global de 4 888 160 €.

Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition en vefa de 24 logements locatifs intermédiaires situés résidence « les Sonates », rue Guillaume Lekeu, quartier Deux-Croix - Banchais à Angers.

La SA HLM Logi Ouest sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 50 % du montant emprunté, en complément des 50 % garantis par la Ville d'Angers.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2025-334 du conseil de communauté du 08 décembre 2025, fixant les conditions et modalités générales d'octroi de la garantie d'emprunt,

Vu la délibération DEL 2026-217 du conseil de communauté du 06 juillet 2026, approuvant le règlement relatif aux garanties d'emprunt en faveur des opérations d'habitat,

Vu la délibération DEL-2026-68 du conseil de communauté du 13 avril 2026 par laquelle le conseil de communauté donne délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant le contrat de prêt signé n°190026, joint en annexe, entre la SA HLM Logi-Ouest l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

## DECIDE

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Logi Ouest, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de 4 888 160 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°190026 constitué de deux lignes de prêt, pour l'acquisition en vefa de 24 logements locatifs intermédiaire situés résidence « les Sonates » rue Guillaume Lekeu quartier Deux-Croix - Banchais à Angers.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 444 080 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n°190026 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Logi Ouest dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la SA HLM Logi Ouest pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

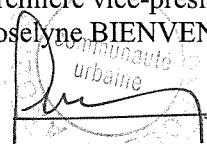
Autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent à la garantie d'emprunt.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc PIERROT, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Fabien VETEAU.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 14**

**Délibération n° : DEL-2026-241**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Rives-du-Loir-en-Anjou - Alter public - Financement de l'opération d'aménagement - Villevêque -  
"ZAC de l'Aurore" - Garantie d'emprunt**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## **EXPOSE**

La société Alter public envisage de contracter auprès de la Banque populaire grand ouest un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'aménagement « ZAC de l'Aurore » située à Villevêque, commune déléguée de Rives-du-Loir-en-Anjou.

La société Alter public sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 40 % du montant emprunté en complément des 40 % garantis par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant le contrat de prêt n°09331011, joint en annexe, entre la société Alter public ci-après l'emprunteur, et la banque populaire grand ouest.

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## **DELIBERE**

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 40 % à la société Alter public pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 000 000 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°09331011, que cet organisme se propose de contracter auprès de la banque populaire grand ouest pour financer l'opération d'aménagement « ZAC de l'Aurore » située à Villevêque commune déléguée de Rives-du-Loir-en-Anjou.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 400 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n° 09331011 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée à hauteur de 40 % du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société Alter public, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la banque populaire grand ouest, Angers Loire Métropole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la société Alter public pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la société Alter public et Angers Loire Métropole.

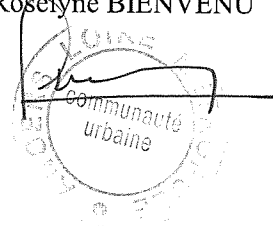
Autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la garantie d'emprunt.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Patrice MANGEARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Aurélia PERROTTE, M. Florian RAPIN, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****Séance du 14 septembre 2026****Dossier N° 15****Délibération n° : DEL-2026-242****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES****Dispositif "carte achat" - Contractualisation par la centrale d'achats d'Angers Loire Métropole****Rapporteur : Anthony LUSSON**

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémie GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le principe du dispositif carte achat est de déléguer à certains agents, désignés expressément à cet effet, l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs des achats de biens et de services courants de faibles montants, ceci en offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité au titre de l'achat public.

La carte achat est à la fois un moyen de commande et de paiement. Elle est toujours nominative. Ses conditions d'utilisation sont définies et encadrées par la banque avec laquelle la collectivité contractualise (plafonds possibles par carte, par transaction, par période, par fournisseur, etc.). La banque paie directement le fournisseur et la collectivité reçoit mensuellement un relevé unique au vu duquel elle rembourse à la banque le montant des transactions réalisées.

C'est un outil :

- de simplification du processus d'achat et du processus comptable,
- de responsabilisation des acheteurs,
- de réduction des coûts de gestion puisque le coût global de traitement d'une facture est estimé par la direction des finances publiques entre 14 et 20 € ;
- de diminution des délais de paiement des fournisseurs.

Jusqu'à présent Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, cette dernière expérimentatrice en 2018, négociaient leur contrat. Il est aujourd'hui proposé de laisser Angers Loire Métropole négocier un unique contrat de cartes achat en tant que centrale d'achat.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

Décide de reconduire le dispositif carte achat avec la banque présentant la meilleure offre *via* un contrat porté par Angers Loire Métropole en tant que centrale d'achat.

Autorise le président à signer tout document d'exécution dudit contrat.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



Angers Loire Métropole  
communauté  
urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 16**

**Délibération n° : DEL-2026-243**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE**

**Fourniture de matériaux de construction - Centrale d'achat d'Angers Loire Métropole - Autorisation de signature du contrat**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole doit assurer la fourniture de matériaux de constructions voirie réseaux divers (VRD) et notamment d'enrobés afin de répondre aux besoins des adhérents de la centrale d'achat pour l'entretien de leurs patrimoines. La fourniture d'enrobés à froid est un élément essentiel afin d'assurer un entretien effectif de la voirie communautaire dont Angers Loire Métropole à la charge.

L'ancien marché étant arrivé à échéance, une consultation a été lancée afin de répondre à ce besoin.

Cette consultation fait suite à une première mise en concurrence infructueuse.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre décomposée en 2 lots sans minimums et avec des maximums détaillés ci-après. Les deux lots numéroté 2-A et 2-B prennent la forme d'accords-cadres mono-attributaire.

Les contrats sont conclus pour une période initiale de deux ans à compter de leur notification, reconductibles une fois pour une période d'une durée de deux ans.

Il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Les montants maximums des accords-cadres sont fixés comme suit :

| Lots                                            | Montant maximum sur la durée totale<br>€ HT |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 2-A - Fourniture d'enrobés à froid en vrac      | 670 000                                     |
| 2-B - Fourniture d'enrobés à froid en contenant | 450 000                                     |

Le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres (CAO) du 20 juillet 2026 a proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- Lot n°2-A : COLAS ANGERS EST sise à Ecoflant (49000) pour les montants maximums contractuels fixés ci-avant ;

Il a été décidé de classer le lot n°2-B sans suite pour des motifs d'intérêt général.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, approuvée par la décision DEL-2024-371 du 9 décembre 2024,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

Autorise le président d'Angers Loire Métropole, ou son représentant, à signer et à notifier, pour le compte de la centrale d'achat d'Angers Loire Métropole, conformément au règlement intérieur de la centrale d'achat, l'accord-cadre avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus ayant pour objet la fourniture de matériaux de construction.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 17**

**Délibération n° : DEL-2026-244**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE**

**Diagnostics structurels de voirie, de contrôles extérieurs des terrassements et structures de voirie, de repérage, de prélèvements et de diagnostic pour la recherche d'amiante et de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les ouvrages de génie civil, les infrastructures de transport et réseaux divers - Autorisation de signature des contrats**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Dans le cadre de l'évaluation des risques, les donneurs d'ordre de travaux ont pour obligation réglementaire de joindre aux dossiers de consultation des entreprises tout document permettant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA). Des évolutions réglementaires ont eu lieu entre 2016 et 2020, notamment s'agissant des modalités de repérage des MPCA dans les ouvrages de génie civil, les infrastructures de transport et les réseaux divers.

La désignation par le donneur d'ordres d'un opérateur de repérage formé aux exigences réglementaires ont été rendues obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

L'accord-cadre actuel étant arrivé à échéance, une consultation a été lancée pour permettre un renouvellement du contrat ainsi que l'intégration des obligations découlant des évolutions réglementaires précitées.

Par application des articles L.2113-6 à 8 du code de la commande publique, l'accord-cadre a été conclu par Angers Loire Métropole agissant en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes constitué par convention « fournitures et services » du 5 mai 2021 avec la ville d'Angers.

Pour répondre aux besoins exposés ci-dessus, la consultation est multi-attributaire, sans minimum et avec maximum de 1 400 000 € HT pour l'ensemble des membres du groupement. Les contrats sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur notification, reconductibles trois fois pour des périodes successives d'une durée d'un an.

Le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres du 20 juillet 2026 a proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- classé n°1 : TP Concept sise à 6 rue Emile Roux - 41260 La Chaussée Saint-Victor ;
- classé n°2 : Ginger CEBTP sise à ZAC des Hauts de Couëron - 44220 Couëron ;
- classé n°3 : Nextroad Engineering sise à 3 Rue Gaspard Monge - 37270 Montlouis-sur-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande Publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

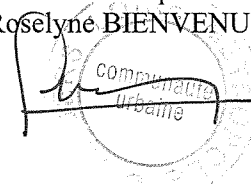
Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer et à notifier pour le compte d'Angers Loire Métropole et de tous les membres du groupement, conformément à la convention de groupement de commande (coordonnateur Angers Loire Métropole), les marchés avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ayant pour objet les diagnostics structurels de voirie, de contrôles extérieurs des terrassements et structures de voirie, de repérage, de prélèvements et de diagnostic pour la recherche d'amiante et de HAP dans les ouvrages de génie civil, les infrastructures de transport et les réseaux divers.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 18**

**Délibération n° : DEL-2026-245**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE**

**Acquisition de deux châssis cabine voie étroite de 19T équipés d'une benne à ordures ménagères -  
Autorisation de signature du contrat**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOSSI (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole doit assurer la collecte des ordures ménagères pour les habitants de la communauté urbaine. Pour ce faire, la direction du Cycle des déchets est dotée de véhicules poids lourds équipés de benne à ordures ménagères. Afin d'assurer le renouvellement de deux véhicules vieillissants, Angers Loire Métropole souhaite lancer une consultation via son système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules légers et poids lourds.

Le contrat sera conclu à la suite de la consultation sera un marché ordinaire. Il débutera à partir de sa notification. La durée de celui-ci se confondra avec les délais de livraison proposés par le futur titulaire. L'estimation financière est de 1 500 000 € HT pour les deux véhicules.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la convention portant constitution de la centrale d'achat,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

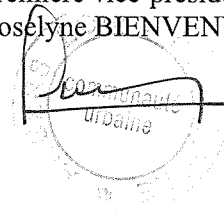
Autorise le président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer et à notifier le marché à l'issue de la consultation ayant pour objet l'acquisition de deux châssis cabine voie étroite de 19T équipés d'une benne à ordures ménagères.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 19**

**Délibération n° : DEL-2026-246**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE**

**Programme Feder ITI 2021/2027 - Organisme intermédiaire - Plan d'actions actualisé - Avenant n°1**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par délibération du 11 avril 2023, le conseil communautaire a adopté la convention signée avec la région des Pays de la Loire désignant Angers Loire Métropole comme organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un investissement territorial intégré (ITI) Feder 2021-2027, dûment signée le 9 mai 2023.

Cette convention fait l'objet aujourd'hui d'une révision du plan d'actions par un avenant n°1, conformément aux articles 3 et 5 de la convention susvisée. A chaque avenant, la communauté urbaine doit assurer la gestion transparente de cette convention en présentant les avenants au conseil communautaire.

L'avenant n°1 dont l'approbation est proposée a pour but de valider la révision du plan d'actions (plan d'actions n°2) ainsi que son annexe : la description des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC).

Concernant les modifications des actions de l'axe 2 « Une Europe plus verte », sur cinq opérations présentées dans l'appel à projet initial, seule une opération sera conservée et deux nouvelles opérations seront proposées en remplacement pour un montant financier identique.

Les quatre opérations supprimées sont les suivantes :

- boucles vertes - découverte du milieu et biodiversité : liaison Baumette (en complément de la passerelle de Bouchemaine et du plan Vélo) ;
- Lac de Maine : préservation de la biodiversité et renaturation d'un poumon vert communautaire ;
- boucles vertes : liaison Loire-Authion - Trélazé - Angers (en complément du plan Vélo) ;
- passerelle de Bouchemaine.

Ces quatre opérations ont été reportées du fait d'un calendrier non conforme avec les délais du programme Feder 21/27.

Les deux nouvelles opérations proposées sont les suivantes :

- Territoire intelligent - solution innovante pour l'éclairage public de la Ville d'Angers ;
- Aménagements pour les mobilités actives au parc du Lac de Maine à Angers / Bouchemaine.

Concernant les modifications sur l'axe 5 « Une Europe plus proche des citoyens », le projet de la piscine intercommunale Moulin de Marcille a été reporté du fait d'un calendrier non conforme avec les attentes du programme Feder 2021/2027. Cette action est donc remplacée par le projet « Pyramide du Lac de Maine - Restructuration » pour le même montant de subvention.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le document de mise en œuvre du programme opérationnel régional 2021-2027

Vu la convention signée par Angers Loire Métropole relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale pour la mise en œuvre d'un investissement territorial intégré Feder en Pays de la Loire, en date du 11 avril 2023

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

Approuve le plan d'action actualisé Feder ITI 2021-2027 d'Angers Loire Métropole, annexé à la présente délibération, et le descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC).

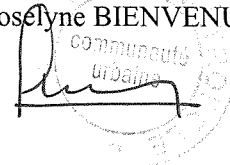
Autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 annexé à la présente délibération et tout document afférent

Impute les dépenses et les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 20**

**Délibération n° : DEL-2026-247**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE**

**Augmentation de la participation financière de la SAEML Alter cités dans la SAS Angers Commerces et Centralités**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)

M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)

M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE

Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par délibération du 29 mai 2026 le conseil d'administration de la SAEML Alter cités a approuvé la prise de participation financière complémentaire d'Alter cités dans la SAS Angers Commerces et Centralités.

Le montant de la participation complémentaire d'Alter cités est prévu pour un montant maximum de 909 200 euros au capital social de la SAS Angers Commerces et Centralités.

La SAS Angers Commerces et Centralités a été immatriculée le 4 juillet 2022 en partenariat avec la SAEML Alter cités, la Caisse des dépôts et consignations, la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire et la SAS Foncière du Maine (Crédit agricole).

Son capital social actuel est de 2 200 000 euros et est réparti comme suit entre quatre associés (Alter cités 45,46%, la CDC 36,36%, la CCI de Maine-et-Loire 9,09% et la SAS Foncière du Maine 9,09%),

| SAS Angers Commerces & Centralités                      |                    |
|---------------------------------------------------------|--------------------|
| Actionnaires                                            | Capital social     |
| Alter Cités                                             | 1 000 000 €        |
| Caisse des dépôts et consignations                      | 800 000 €          |
| Chambre de Commerce et de l'Industrie du Maine-et-Loire | 200 000 €          |
| Crédit Agricole Anjou Maine                             | 200 000 €          |
| <b>Total</b>                                            | <b>2 200 000 €</b> |

Depuis sa création, la SAS Angers Commerces et Centralités a engagé 3 dossiers pour un montant total d'investissement de 6,7 M€ et étudie la possibilité d'intervenir sur deux projets complémentaires pour un montant de 3,3 M€.

La SAS intervient sur des projets d'envergure comme le centre commercial de Belle-Beille et celui de Monplaisir. Au regard des actifs portés et des sollicitations de la foncière, les associés, par décision du 12 février 2026, ont approuvé un nouveau plan d'évolution stratégique qui met en exergue la nécessité de recapitaliser la SAS Angers Commerces et Centralités pour un montant maximum de 2 M€ afin de pérenniser l'activité de la société et de lui donner les moyens de poursuivre les objectifs de redynamisation commerciale à l'échelle d'Angers Loire Métropole.

L'augmentation du capital social de la SAS Angers Commerces et Centralités est envisagée de la manière suivante :

|                               | AVANT            |                            |                  | APRES            |                            |                  |
|-------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|------------------|----------------------------|------------------|
|                               | Capital Social   | Comptes Courant d'associés | TOTAL            | Capital Social   | Comptes Courant d'associés | TOTAL            |
| <b>Alter Cités</b>            | 1 000 000        |                            | <b>1 000 000</b> | 1 909 200        |                            | <b>1 909 200</b> |
| <b>Banque des territoires</b> | 800 000          | 600 000                    | <b>1 400 000</b> | 1 527 200        | 600 000                    | <b>2 127 200</b> |
| <b>Crédit Agricole</b>        | 200 000          |                            | <b>200 000</b>   | 381 800          |                            | <b>381 800</b>   |
| <b>CCI</b>                    | 200 000          |                            | <b>200 000</b>   | 381 800          |                            | <b>381 800</b>   |
| <b>Total</b>                  | <b>2 200 000</b> | <b>600 000</b>             | <b>2 800 000</b> | <b>4 200 000</b> | <b>600 000</b>             | <b>4 800 000</b> |

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la participation complémentaire de la SAEML Alter cités au capital de la SAS Angers Commerces et Centralités fait préalablement l'objet d'un accord exprès de ses collectivités locales actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, à savoir la communauté urbaine Angers Loire Métropole, le Département de Maine-et-Loire, la Ville d'Angers, la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Cholet et le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au conseil d'approuver la prise de participation financière complémentaire d'Alter cités d'un montant maximum de 909 200 € au capital social de la SAS Angers Commerces et Centralités portant ainsi sa participation totale à 1 909 200 € maximum.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5 ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de la SAEML Alter Cités du 29 mai 2026,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

### DELIBERE

Approuve la prise de participation financière complémentaire de la SAEML Alter cités dans la SAS Angers Commerces et Centralités pour un montant maximum de 909 200 € au capital social de la société portant ainsi sa participation totale à 1 909 200 € maximum.

Autorise le président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter cités.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 21**

**Délibération n° : DEL-2026-248**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE**

**Augmentation de la participation financière de la SAEML Alter cités dans la SAS Anjou Commerces et Centralités**

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCO, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETA(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ETA(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Par délibération du 30 janvier 2026, le conseil d'administration de la SAEML Alter cités a approuvé la prise de participation financière complémentaire d'Alter cités dans la SAS Anjou Commerces et Centralités.

Le montant de la participation complémentaire d'Alter cités au capital social de la SAS Anjou Commerces et Centralités est prévu pour un montant maximum de 1 363 800 euros.

La SAS Anjou Commerces et Centralités a été immatriculée le 8 juillet 2022 en partenariat avec la SAEML Alter cités, la Caisse des dépôts et consignations, la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire et la SAS Foncière du Maine (Crédit agricole).

Son capital social actuel est de 2 200 000 euros et est réparti comme suit entre quatre associés (Alter cités : 45,46 %, CDC : 36,36%, CCI 49 : 9,09 %, SAS Foncière du Maine : 9,09%) :

| SAS Anjou Commerces & Centralités          |                    |              |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------|
| ACTIONNAIRES                               | CAPITAL SOCIAL     | % DU CAPITAL |
| Alter Cités                                | 1 000 000          | 45,46        |
| Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C) | 800 000            | 36,36        |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de M&L  | 200 000            | 9,09         |
| SAS Foncière du Maine                      | 200 000            | 9,09         |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>2 200 000 €</b> | <b>100 %</b> |

Depuis sa création, la SAS Anjou Commerces et Centralités a engagé 10 dossiers pour un montant total d'investissement de 15,8 millions d'euros. Ce volume d'investissement ainsi que les conditions d'emprunt, la nature des biens acquis par la foncière et les coûts de travaux associés à ces acquisitions diffèrent de manière significative la rentabilité locative avec les hypothèses initiales. Cela a pour conséquence, au vu de la projection des résultats, de dégrader les capitaux propres de la SAS Anjou Commerces et Centralités mais également sa trésorerie.

Afin d'assurer un développement équilibré de la SAS Anjou Commerces et Centralités sur le territoire, il convient que celle-ci recentre ses interventions sur des programmes d'investissement de l'ordre de 400 000 € à 500 000 €. Les associés sont convenus que les opérations d'envergure, supérieures à ces montants, devaient être portées par des outils de portage dédiés.

Par décision en date du 12 février 2026, les associés ont approuvé à partir du portefeuille de projets d'ores-et-déjà engagés ainsi que sur la base d'un modèle d'interventions futures, un nouveau plan d'évolution stratégique qui met en exergue la nécessité de recapitaliser la SAS Anjou Commerces et Centralités pour un montant maximum de 3 millions d'euros avec des objectifs de rentabilité plus importants, autour de 7 %.

L'augmentation du capital social de la SAS Anjou Commerces et Centralités est envisagée de la manière suivante :

|                        | AVANT            |                            |                  | APRES            |                            |                  |
|------------------------|------------------|----------------------------|------------------|------------------|----------------------------|------------------|
|                        | Capital Social   | Comptes Courant d'associés | TOTAL            | Capital Social   | Comptes Courant d'associés | TOTAL            |
| Alter Cités            | 1 000 000        |                            | 1 000 000        | 2 364 000        |                            | 2 364 000        |
| Banque des territoires | 800 000          | 1 000 000                  | 1 800 000        | 1 890 000        | 100 000                    | 2 890 000        |
| Crédit Agricole        | 200 000          |                            | 200 000          | 473 000          |                            | 473 000          |
| CCI                    | 200 000          |                            | 200 000          | 473 000          |                            | 473 000          |
| <b>Total</b>           | <b>2 200 000</b> | <b>1 000 000</b>           | <b>3 200 000</b> | <b>5 200 000</b> | <b>1 000 000</b>           | <b>6 200 000</b> |

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la participation complémentaire de la SAEML Alter cités au capital de la SAS Angers Commerces et Centralités fait préalablement l'objet d'un accord exprès de ses collectivités locales actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration, à savoir la communauté urbaine Angers Loire Métropole, le Département de Maine-et-Loire, la Ville d'Angers, la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Cholet et le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire.

Au regard de ce qui précède, il est proposé d'approuver la prise de participation financière complémentaire d'Alter cités d'un montant maximum de 1 363 800 € au capital social de la SAS Anjou Commerces et Centralités, portant ainsi sa participation totale à 2 363 800 € maximum.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la SAEML Alter cités du 30 janvier 2026,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

### DELIBERE

Approuve la prise de participation financière complémentaire de la SAEML Alter cités dans la SAS Anjou Commerces et Centralités pour un montant maximum de 1 363 800 € au capital social de la société portant ainsi sa participation totale à 2 363 800 € maximum.

Autorise le président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à la notifier à la société Alter cités.

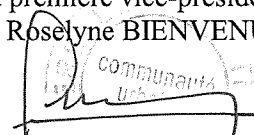
Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Rachid BELKALA, Mme Anita DAUVILLON, Mme Aurélia PERROTTE, M. Laurent SAVREUX, M. Fabien VETEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU

  
communauté urbaine

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 22**

**Délibération n° : DEL-2026-249**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE**

**Collège référent déontologue - Rapport d'activités 2025**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le cinquième rapport d'activité du collège référent déontologue d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers dresse un bilan de l'activité déontologique de l'année 2025.

Ce rapport fait état des modifications législatives, de la rédaction de la charte de déontologie pour les élus et de l'activité du collège référent auprès des seuls agents puisque Me Taugourdeau a été désignée déontologue des élus depuis la fin de l'année 2023 et fait état de son propre rapport.

La diffusion d'une culture déontologique, quel que soit leur niveau de responsabilité, permet de prévenir les conflits d'intérêts, sécurise l'action publique et est de nature à renforcer le lien de confiance entre les usagers et les personnes qui ont en charge l'exécution des missions de service public.

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L121-1 et suivants et L135-1 et suivants, et le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Vu le décret n°2022-1520 du 06 décembre 2022,

Vu la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

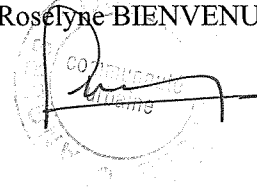
Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du collège référent déontologue d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers.

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la déontologue des élus.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU

A circular official stamp of the Angers Loire Métropole is visible behind the signature. The stamp contains the text 'ANGERS LOIRE METROPOLE' around the perimeter and 'COMMISSION DES FINANCES' in the center. A handwritten signature is written across the stamp.

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****Séance du 14 septembre 2026****Dossier N° 23****Délibération n° : DEL-2026-250****PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES****Médiation territoriale - Médiateur d'Angers Loire Métropole****Rapporteur : Christophe BÉCHU**

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssef SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETA(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICO, Mme Léa VERNEREY

**ETA(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssef SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICO a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a instauré un cadre juridique pour la médiation territoriale. Elle précise que les collectivités peuvent, par délibération de leur assemblée, instituer un médiateur territorial et en définir le champ d'intervention.

Ce dispositif législatif garantit une saisine gratuite du médiateur, ouverte à toute personne physique ou morale confrontée à un différend avec la collectivité, à condition que ce litige n'ait pas déjà fait l'objet d'un recours contentieux.

Angers Loire Métropole s'est dotée d'un médiateur, offrant ainsi aux habitants une solution amiable, simple et accessible pour résoudre les litiges avec la collectivité. Le dispositif actuel est conforme en tous points aux exigences de la loi.

Indépendant, le médiateur d'Angers Loire Métropole est compétent pour examiner les litiges entre les usagers et tous les services de la communauté urbaine, la mission du médiateur étant étendue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, à toutes les compétences relevant de la communauté urbaine et s'exerçant dans les communes.

Sa mission consiste à trouver une issue amiable lorsque les démarches préalables auprès des services n'ont pas abouti. Il ne peut en revanche ni intervenir dans l'attribution des marchés publics, ni contester une décision de justice.

La prise de fonction interviendra à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.

Il est proposé de nommer Madame Caroline FEL à la fonction de médiatrice d'Angers Loire Métropole sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, en complément de sa fonction de médiatrice de la Ville d'Angers

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 7 septembre 2026,

## DELIBERE

Désigne Madame Caroline FEL pour assurer les fonctions de Médiatrice d'Angers Loire Métropole à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, pour une durée de trois ans renouvelables,

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

Abstentions : 4, M. Jérémy GIRAULT, M. Arnaud HIE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Véronique PINEAU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 septembre 2026**

**Dossier N° 24**

**Délibération n° : DEL-2026-251**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES**

**Comité de suivi des dessertes ferroviaires - Désignation de représentants**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR (à partir de la DEL-2026-230), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, M. Lamine NAHAM, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON (à partir de la DEL-2026-230), Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-232), Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, Mme Josy FROGER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Julien GUILLANT (à partir de la DEL-2026-229), M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, Mme Nabila OTMANI (à partir de la DEL-2026-230), Mme Aurélia PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Bruno RICHOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSE, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

**ETAI(EN)T EXCUSE(ES)** : M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Vincent GUIBERT, M. Mickaël JOUSSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Frédérique RICOU, Mme Léa VERNEREY

**ETAI(EN)T ABSENT(ES)** : M. Jean-Sébastien ORIOU, M. Daniel RAVERDY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON (jusqu'à la DEL-2026-229)  
M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU  
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2026-231)  
M. Vincent GUIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON  
M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Youssouf SENOUSSE (jusqu'à la DEL-2026-228)  
M. Mickaël JOUSSET a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE  
Mme Frédérique RICOU a donné pouvoir à M. Mickaël BRETON  
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE

Mme Sophie BEAUCLAIR, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 septembre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Dans le cadre du renouvellement du conseil de communauté, il convient de procéder à de nouvelles désignations dans un organisme extérieur.

Le **comité de suivi des dessertes ferroviaires** est une instance administrée par la Région Pays de la Loire intervenant dans le champ des mobilités et des transports. Elle comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant de la communauté urbaine.

Il est proposé d'y désigner M. Benoît COCHET (titulaire) et Mme Béatrice STEPHAN (suppléante).

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 2121-21, 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

Considérant l'avis de la commission des finances du 07 septembre 2026

## DELIBERE

Désigne les représentants d'Angers Loire Métropole suivants pour siéger dans les organismes extérieurs suivants, conformément au tableau ci-dessous :

| Organisme extérieur     | Instance interne                           | Élu désigné                   |
|-------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|
| Région Pays de la Loire | Comité de suivi des dessertes ferroviaires | Benoît COCHET (titulaire)     |
|                         |                                            | Béatrice STEPHAN (suppléante) |

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Benoît COCHET, Mme Béatrice STEPHAN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU

